

l'âge de 32 ans, représentant de son comté natal et de Québec-Est au Parlement fédéral pendant 37 ans, ministre pendant quinze ans, —il a détenu le portefeuille important de la Justice pendant une plus longue période qu'aucun de ses prédécesseurs,—et doyen des membres de la Chambre des communes, série d'honneurs que peu d'hommes ont obtenue au pays, si tant est qu'un homme en ait eu autant. Et finalement, en 1937, il prêta serment comme membre du conseil privé impérial de Sa Majesté, probablement le plus grand honneur auquel puisse atteindre un sujet canadien.

A la mort du très honorable sir Wilfrid Laurier, le rôle de chef de nos compatriotes canadiens-français qu'avait rempli sir Wilfrid Laurier échut d'un commun accord à M. Lapointe. Et dans tout le cours de sa carrière, il a occupé ce poste avec distinction, à son honneur comme à l'honneur des siens.

Dans l'exercice de ses fonctions de ministre, il a participé à plusieurs conférences internationales, impériales et nationales et avait acquis un renom international.

Bien que je n'aie eu l'honneur de le rencontrer qu'après mon entrée au Parlement en 1921, je me souviens qu'à l'occasion du congrès de 1919, évoqué tout à l'heure, où mon très honorable ami (M. Mackenzie King) fut élu chef du parti libéral, M. Lapointe avait prononcé un discours qui, à mon avis du moins, l'avait signalé comme membre éminent de ce parti et que son entrée dans tout cabinet libéral ne faisait doute pour personne.

Pendant tout le temps que j'ai rempli mes fonctions en cette enceinte, il s'est constamment montré courtois au cours des débats, envers moi personnellement et, je crois, envers tous les membres de la Chambre. Ses paroles ont parfois atteint un degré d'éloquence auquel la Chambre est peu accoutumée à cette époque-ci.

En politique, nous étions probablement aussi éloignés l'un de l'autre qu'il est possible de l'être, et c'était tout naturel étant donné que nous avons été formés à différente école. Malgré ses fortes convictions politiques, il manifestait pour l'opinion des autres, si fortement et si sincèrement qu'il y répugnât, le même respect qu'il en attendait pour la sienne.

Je considère comme l'un de ses discours les plus mémorables, celui qu'il prononça en cette enceinte, le 31 mars 1939, sur la question de la neutralité du Canada en temps de guerre. Je n'avais alors pas l'honneur d'occuper un siège à la Chambre, mais je me souviens avoir lu ce discours avec un intérêt plus qu'ordinaire, avec profit et reconnaissance. En maintes occasions, je me suis

trouvé franchement en désaccord avec sa façon de concevoir et d'interpréter la position constitutionnelle du Canada, mais j'affirme en toute vérité et sincérité que ce discours m'a disposé à lui pardonner, comme je l'ai fait d'ailleurs, une bonne part de ce que je considérais comme hétérodoxe. J'ajouterai que je recommande chaudement plusieurs parties de ce discours à l'appréciation des étudiants sérieux de la constitution canadienne et de nos relations au sein du Commonwealth britannique.

Sa vie et son œuvre sont encore trop rapprochées de ses contemporains pour que nous puissions apprécier à sa juste valeur la place qu'il occupe dans l'histoire du Canada. Mais de toute sa vie et de toute sa carrière se dégage un sentiment qui, aujourd'hui, l'honore et, demain, assurera sa renommée et le prestige de son nom: son profond attachement à sa terre natale.

A mon très honorable ami et à tous ceux qui l'entourent, je tiens à exprimer mon profond regret de la perte que lui-même, ses voisins en cette Chambre et le pays tout entier viennent de subir. Un à un les vieux chênes s'abattent. En tombant, ils nous lèguent la mission de porter bien haut les idéals que nos pères ont su implanter en ce pays.

Nos sympathies vont aussi à madame Lapointe et aux membres de sa famille. Je me rappelle avec quelle fierté M. Lapointe voyait en 1940 son fils prendre place en cette enceinte et, à la première session de la présente législature, proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Empruntant les paroles d'un grand homme d'Etat anglais, prononcées au parlement impérial dans des circonstances analogues, je lui ai alors offert mes félicitations personnelles par ces mots: "C'est un discours qui a dû toucher et réjouir le cœur d'un père". Je me rappelle avec plaisir les remerciements que j'ai reçus de lui par la suite.

A tous ces êtres chers, nos plus sincères et respectueuses condoléances.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, au nom du groupe auquel j'appartiens, je veux me joindre à ceux qui ont exprimé leur sympathie à la famille du très honorable Ernest Lapointe et déplorer sa perte en un temps aussi troublé et aussi tragique. Nous n'avons pas toujours partagé ses opinions, mais, on l'a dit, personne ne peut contester sa sincérité, son intégrité et son amour de son pays.

Le Canada vient de perdre en lui un de ses plus dignes fils et nous nous joignons à toute la députation pour regretter sa mort et reconnaître l'excellence de l'œuvre accom-